

Livret des stages en entreprise

LICENCE GESTION ET MANAGEMENT

Année universitaire
2026-2027

Chères étudiantes, chers étudiants,

Bienvenue dans **votre livret de stage en entreprise.**

Ce livret a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre expérience de stage en entreprise, depuis les premières démarches jusqu'à la valorisation de vos missions.

Le stage en entreprise constitue une étape essentielle de votre formation. Il vous permet de confronter vos savoirs théoriques à la réalité du terrain, de développer vos compétences professionnelles et de préciser votre projet d'avenir.

Pour vous aider à tirer le meilleur de cette expérience, ce livret rassemble l'ensemble des informations et outils nécessaires :

- ✓ un « pas à pas » comme procédure pour garder à portée de main les points essentiels à chaque étape ,
- ✓ une note d'information sur le cadre réglementaire et les attentes liées au stage.

Ce livret est **votre compagnon de route** : il vous guidera pas à pas dans vos démarches, vous aidera à rester organisé et à donner du sens à votre expérience. Prenez le temps de le parcourir attentivement et n'hésitez pas à solliciter **vos responsables pédagogiques** ou **votre tuteur en entreprise.**

Nous vous souhaitons que votre stage soit enrichissant, formateur et porteur d'opportunités, en somme, qu'il soit une expérience qui vous permettra de révéler pleinement votre potentiel.

PAS A PAS POUR OBTENIR LA CONVENTION DE STAGE

1. Faites valider vos missions de stage

- Complétez le document Demande de validation des missions.
- Faites-le signer par l'un de vos responsables pédagogiques.

2. Identifiez-vous sur U3e

- Connectez-vous à la plateforme U3e <https://u3e.univ-lyon3.fr/>.
- Cliquez sur « convention de stage ».
- Sélectionnez « réaliser une demande de convention ».
- Créez une nouvelle demande.

3. Saisissez la demande de convention

- Remplissez le fichier Memento sur la plateforme U3e pour vous aider dans votre saisie.
- Dans l'onglet « Fichier », ajoutez les pièces obligatoires :
 - l'attestation de responsabilité civile (datée et mentionnant « stage en entreprise »),
 - la demande de validation des missions signée par l'un des responsables pédagogiques (au format PDF).

Plusieurs cas sont possibles

- **La convention est rédigée par l'iaelyon.** Vous recevrez votre convention sur votre messagerie universitaire. Une fois signée par toutes les parties, vous devez la transmettre à Cécile Notton cecile.notton@univ-lyon3.fr afin d'apposer la signature de l'établissement.
- **La convention est rédigée par l'entreprise elle-même.** Vous devez ajouter celle-ci sur la plateforme U3e ainsi que les fichiers demandés.
- **Vous réalisez un stage en tant que salarié.** Vous devez ajouter votre contrat de travail (CDD/CDI) sur la plateforme.
- **Vous effectuez votre stage à l'étranger.** L'assurance responsabilité civile, l'assurance rapatriement, l'assurance frais médicaux et l'assistance juridique sont obligatoires et doivent être déposées sur la plateforme.

Besoin d'aide pour votre recherche de stage ?

Marine De Boni vous accompagne dans votre recherche :

- préparation aux entretiens,
- aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation,
- mise en relation avec notre réseau de partenaires.

Prenez rendez-vous par mail avec marine.de-boni@univ-lyon3.fr.

Note d'information sur les stages

1. Les stages

Les stages, en France ou à l'étranger, s'effectuent sous convention de stage **dans toute forme d'organisation** (firmes multinationales, PME/PMI, organismes internationaux, associations, administrations) relevant des divers secteurs de l'économie (industrie, services...) **dès lors que les responsables pédagogiques ont donné leur accord et validé les missions.**

2. La durée des stages

En première année et en deuxième année :

Il s'agit d'un stage **non obligatoire** de **minimum 4 semaines consécutives à temps plein.**

Ce stage, donnant lieu à la rédaction d'une fiche synthèse de 4 pages maximum, pourra vous permettre d'obtenir une bonification « Stage ». Les points obtenus au-dessus de la moyenne viendront s'ajouter à vos notes obtenues au semestre 2 ou au semestre 4.

Le stage doit s'effectuer après la période d'examens du semestre 2 ou au semestre 4.

La fiche de synthèse devra être envoyée à l'un des responsables pédagogiques : carene.chevalier@univ-lyon3.fr ou bernard.dussuc@univ-lyon3.fr avant le **09/07/2027**. Le non-respect de la date limite d'envoi ne permettra pas de bénéficier des points de bonification.

En troisième année :

Le stage est **obligatoire**. Sa durée est **de 8 semaines consécutives au minimum**, à temps plein. Il devra impérativement commencer **après les examens finaux du semestre 6**. L'étudiant peut, s'il le souhaite, prolonger son stage au-delà des 8 semaines obligatoires, avec une date limite fixée au jour de la rentrée et sans excéder 924 heures.

Le stage effectué dans un autre parcours de Licence gestion ou un autre diplôme ne peut pas valider le stage de L3 que l'étudiant doit faire dans le cadre de la Licence gestion & management. Les étudiants ayant effectué un stage à l'issue de la L2 et ayant changé de parcours en L3 ne pourront pas faire valoir dans leur nouveau parcours le bénéfice du stage réalisé.

Le stage obligatoire doit être effectué par anticipation pour les étudiants de L2 effectuant leur troisième année à l'étranger.

Le stage de L3 conduit à la **rédaction d'un rapport synthèse de 10 pages** (hors annexes et page de garde), qui ne donne pas lieu à une soutenance par l'étudiant. Ce rapport est noté par l'enseignant évaluateur.

La grille d'évaluation de l'entreprise est **indispensable** et doit être complétée par le Tuteur Entreprise.

La note globale du stage de L3 sera composée de 20% de la note de l'entreprise et de 80% de la note du rapport. La note obtenue sera reportée en majeure fondamentale sur le relevé de notes de l'étudiant.

Le rapport en version PDF ainsi que la grille d'évaluation de l'entreprise doivent être envoyés à l'enseignant suiveur et à Cécile Notton.

- avant le 09/07 pour délibération par le jury avant la fermeture d'été
- avant le 19/08 pour délibération par le jury de septembre

Quelle que soit la date de dépôt, la note de stage et le résultat final ne seront communiqués qu'à l'issue des deux jurys de délibération.

3. Durant les stages, l'étudiant effectue une mission de professionnalisation

Il s'agit de mettre en pratique les outils de gestion enseignés lors des années de Licence. C'est donc d'un stage au cours duquel l'étudiant doit avoir de véritables missions. Ce stage ne peut se résumer uniquement à un ensemble de tâches administratives ou seulement à des activités de vente. Il ne s'agit pas d'un « stage de découverte de l'entreprise ». L'étudiant ne devra pas seulement être en position d'observateur mais devra avoir à sa charge ses propres dossiers.